

Nouveau !

Voire mutuelle communale dans votre ville à partir du 1er janvier 2021 !

©longwy-tourisme.com

## LONGWY S'ENGAGE POUR L'ACCÈS AUX SOINS À TOUS



Dans un esprit de solidarité et pour faciliter l'accès aux soins, le CCAS de la ville de Longwy propose une complémentaire santé mutualisée à moindre coût et accessible à tous à partir du 1er janvier 2021.

Ainsi, pour accompagner Longwy dans sa démarche de politique sociale à tous les habitants de la commune, une convention de partenariat a été signée avec la mutuelle NOVAMUT.

# NOVAMUT

Qui sommes-nous ?



La mutuelle NOVAMUT est une mutuelle indépendante, un acteur mutualiste et une entité économique présente sur notre région depuis plus de 40 ans.

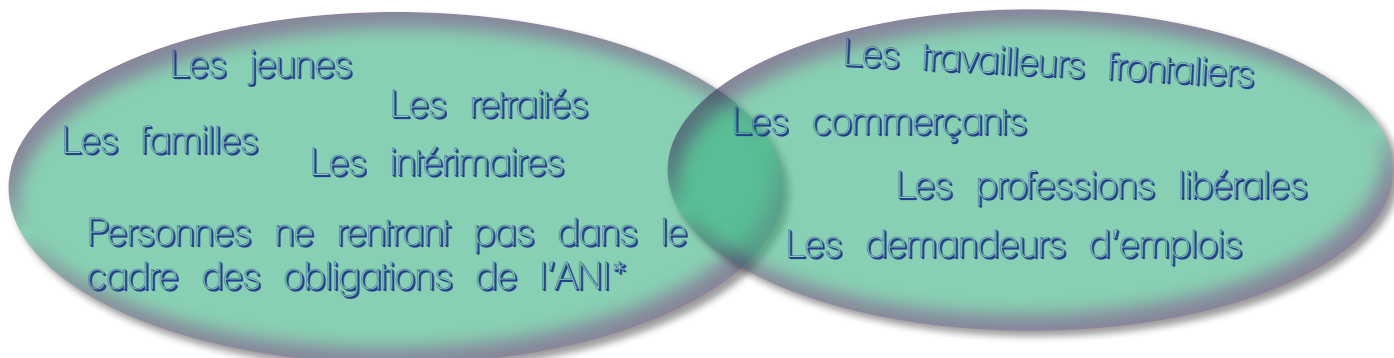


Pour répondre au mieux aux besoins de ses adhérents, la mutuelle NOVAMUT a créé en 2014, le service NOVAMUT SAM (services d'accompagnement mutualistes) qui regroupe plusieurs pôles : assistance 24h/24, le fonds social, les actions de promotion et de prévention de la santé... En janvier 2021, création du pôle de téléconsultation.

Ecoute, proximité et disponibilité sont les exigences au quotidien de la mutuelle à ses adhérents



### UNE MUTUELLE OUVERTE À TOUS LES LONGOVIENS



\* accord national interprofessionnel

## 4 OPTIONS DE GARANTIES POSSIBLES

- Les besoins sont **déterminés et adaptés** en fonction de chaque personne. Chaque garantie possède des pourcentages de **remboursements différents** (optique, dentaire, mais aussi thérapies complémentaires etc...), c'est vous qui choisissez celle qui vous **convient le mieux**.
- Les couvertures sont **équivalentes ou supérieures** à une mutuelle individuelle.
- Grâce aux **100% Santé** (qui est la couverture minimum) inclus dans chaque garantie les paniers de soins concernant l'optique, le dentaire et l'auditif sont **remboursés entièrement** ou **partiellement** (selon le dispositif choisi).

## UN AVANTAGE FINANCIER IMPORTANT

Le CCAS de la ville de **Longwy** a bénéficié pour la population des **meilleures conditions** possibles d'adhésion en comparaison avec des tarifs de contrat habituel individuel.

A partir du **3ème enfant**, la cotisation est **gratuite** et les frais de dossiers sont **offerts** à la souscription.

## UN SERVICE DE TÉLÉCONSULTATIONS



À tout moment et quelle que soit votre situation géographique, NOVAMUT met à sa disposition son service de téléconsultation **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**.

Le service de téléconsultation est proposé en partenariat avec MesDocteurs et vous permet une mise en relation à distance avec des **professionnels de santé**.

Depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, vous pouvez rentrer en contact par audio, en visio ou chat avec un **médecin généraliste ou spécialiste** disponibles, sans rendez-vous, depuis la France comme l'étranger.

Disponible directement sur notre site internet [www.novamut.fr](http://www.novamut.fr)

## QUELS AVANTAGES POUR LES LONGOVICIENS ?

Un service **assistance 24h/24** avec entre autres :

Aides à domicile pour hospitalisation **dès l'ambulatoire** prévue ou non prévue

Traitement de chimiothérapie ou radiothérapie sur toute la durée du traitement

Un service d'information et de **soutien téléphonique**

**Prestations d'assistance** en cas de décès et à l'étranger

Contrat **sans limite d'âge**, sans délai de carence, sans questionnaire de santé

**Fonds social** pour des aides exceptionnelles médicales, paramédicales...

Des **actions de préventions et de promotion à la santé** pour tous

## MAIS AUSSI ...

Contrat **facultatif** avec une liberté totale de choix

Un gain au niveau du **pouvoir d'achat**

Un accompagnement dans les démarches administratives

Un **service dédié 100%** à nos adhérents (pas de plateforme téléphonique)

Votre agence de **proximité** (30 rue Mercy)

## COMMENT NOUS CONTACTER ?

Vous pouvez contacter **vo**tre CCAS pour toutes demandes de renseignements au **03 82 44 54 30**.

Des permanences seront organisées prochainement.

Vous pouvez aussi contacter votre Agence NOVAMUT **30 rue Mercy** qui vous accueille du **lundi** au **vendredi** de **9h00** à **12h00** et de **14h00** à **18h00**.

Par téléphone au **03 82 23 94 81**

Par mail [agence.lonwgy@novamut.fr](mailto:agence.lonwgy@novamut.fr)

## QUELS DOCUMENTS À FOURNIR POUR Y ADHÉRER ?

C'est très simple :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre attestation de droit à la sécurité sociale
- Un RIB.

## POUR RÉSUMER, VOTRE MUTUELLE COMMUNALE C'EST :

4 options de garantie à des tarifs préférentiels

Un service d'assistance 24h/24 et 7j/7

Contrat à adhésion non obligatoire, pas de questionnaire de santé et sans limite d'âge

Fonds social pour des aides financières médicales et paramédicales

Votre agence NOVAMUT à proximité 30 Rue Mercy

Vos Actions de promotion et de prévention de la santé (Ateliers, conférences...)

La téléconsultation par tchat ou visio avec des professionnels de santé

Retrouvez-nous sur [www.novamut.fr](http://www.novamut.fr)

